

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE V^{te} B. DE JONGHE, A. DE WITTE ET FRÉD. ALVIN.

—

1913

SOIXANTE-NEUVIÈME ANNÉE.



BRUXELLES

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,
Rue de la Limite, 21.

—
1913

LES VILLES AMIRALES

DE L'ORIENT GRÉCO-ROMAIN

(PLANCHE XIV.)

Sous l'Empire, on voit un certain nombre de villes d'Orient porter le titre de *ναυαρχίς*, d'amirales; cette dénomination n'est pas explicite par elle-même; elle n'indique pas clairement à quoi elle correspondait; aussi, du jour où elle fut découverte, s'est on efforcé d'en déterminer la signification.

Vaillant (1) affirma que ce nom était donné aux villes dans lesquelles résidait l'amiral commandant la flotte destinée à protéger la province à laquelle appartenait la cité, ou dans lesquelles l'Empereur avait établi une station navale.

(1) *Urbes navarchides*. — Navarchis autem urbs dicebatur quæ classi provinciae praeerat, seu quod navarchus in provincia ab imperatore constitutus, qui maritimas ejus partes a piratis defenderet, in ea staret seu quod imperator stationem navium in urbe haberet. J. VAILLANT. *Numismata imperatorum Augustorum et Caesarum*, 2^e éd. Amsterdam, Gallet, p. 215.

Le Père Harduin (1) identifia imprudemment *ναυαρχίς* avec *classicus*, épithète donnée à certaines colonies dans lesquelles étaient fixés d'anciens soldats de la flotte.

Spanheim (2) épousa l'opinion de Vaillant.

L'abbé Mazzolenus (3) supposa que les villes ornées de cette épithète étaient celles dans lesquelles existait un collège de marins.

Ignara (4) s'imagina que l'on appelait amirales les villes qui possédaient en propre une flotte.

(1) J. HARDUIN. *Nummi antiqui populorum et urbium*. Paris, 1684, p. 143. *Ναυαρχίς* porro classicam interpretor, quo nempe modo Forum Julii in provincia Narbonensi, lib. III, sect. V. *Colonia classica* nuncupatur, quod Imperatoriae classis navale id foret : τὸ ναυσταθμὸν τοῦ Κασσάρου, inquit Strabo, lib. IV, p. 184.

(2) Adeo ut illustrior habenda sit haec ΝΑΥΑΡΧΙΔΟΣ quam sibi vindicant aliquot urbes maritimae in antiquis earundem nummis appellatio; quo dicta paullo ante nauium seu classis apud se statio, ac earum praefectura quae iisdem urbibus incumberet, designatur. Ut proinde non navale solum ibi foret, seu ναυσταθμὸν, vel νῆαρον, citra ullum caeteroquin ius aut imperium in naues ibi in statione tantum positas. — EZ. SPANHEIM. *Dissertationes de praestantia et usu numismatum antiquorum*. Ed. nov. Londres, 1706, I, p. 687.

(3) Itaque opinor Urbes navarchides eas fuisse quae corpus seu coetum habebant navarchorum seu naviculariorum, genere facultatibusque fretorum, quibus onus praesertim frumentarii commeatus incumberet atque in id praedia haberent his obligata muneribus; indeque tum aliis privilegiis gauderent tum essent a vectigali praestatione immunes. MAZZOLENUS, *In numismata aerea selectiora maximi moduli e museo Pisano animadversiones*. Bergame, 1744, III, p. 254.

(4) *Ναυαρχία* horum temporum non donabat imperium maris in provincia, sed utique notabat, huic aut illi urbi classem instructam habere. Quemadmodum et ipsum arrogans τοῦ βαλακτοκρατῶν verbum (ut CASAU-BONUS in *Comment. ad Polyb.*, p. 197 docuit) non semper de imperio

Enfin, Eckhel (1) revenant à l'opinion de Vailant, estimait que les Empereurs avaient réparti leurs flottes dans les diverses provinces, à la fois pour garder celles-ci et pour en assurer le ravitaillement; on aurait donc donné le nom de *ναυαρχίς* d'abord aux stations de la flotte semblables à celles de Ravenne et de Misène, en Italie; ensuite, les villes grecques, qui aimaient à se parer des titres les plus vains, auraient pris cette qualification quand elles possédaient un bon port bien fréquenté par les navires.

Pour pouvoir déterminer la valeur du titre de *ναυαρχίς*, il convient de fixer aussi exactement que possible les époques auxquelles il apparaît, et de délimiter l'aire de dispersion des villes où on le rencontre.

*
* *
*

Ναυαρχίς se lit pour la première fois en 80/81 de notre ère, sur les monnaies de Sidon contempo-

maritimo est accipiendum : interdum de eo dicitur... qui copiis navilibus fuerit instructor, aut qui in proximo sibi mari impune vagatur sine metu potentioris. [N. IGNARA]. *De palaestra neapolitana commentarius*. Naples, 1770, p. 285.

(1) Existimo primum ab imperatoribus per opportunos portus classes ad provinciarum custodiam aut rem frumentariam distributas, easque dictas *ναυαρχίδας* sive classicas, quales fuere per Italiam Ravenna et Misenus; factum deinde aemulatione urbium, ut si qua praestare sese portus commoditate naviumque numero credidit, *ναυαρχίδος* quoque nomine se posse gloriari existimaret, satis perspecta urbium Graecarum libidine quaecumque titulorum umbras ambitiose aucupantium. ECKHEL. *Doctrina numorum veterum*, IV, p. 310.

raines de la fin du règne de Titus et de celui de Domitien (1). Il existe, en effet, une série de pièces sans nom d'Empereur, portant au droit le buste de la Tyché de Sidon et au revers l'inscription **ΣΙΔΩΝΟΣ ΘΕΑΣ ΙΕΡΑΣ ΚΑΙ ΑΣΥΛΟΥ ΚΑΙ ΝΑΥΑΡΧΙΔΟΣ** avec les dates **ΑΦΡ**, **ΓΦΡ** et **ΔΦΡ** et **ΗΦΡ**, c'est-à-dire 191, 193, 196 et 198. Comme l'ère de Sidon commence en automne 111 avant Jésus-Christ (2), ces pièces sont respectivement de 80/81, 82/83, 85/86, et 87/88 de notre ère.

Reichardt (3) a voulu faire remonter ces pièces à l'an 57 avant Jésus-Christ; mais, outre que le style de ces monnaies ne s'y prête pas, il faudrait supposer qu'il y aurait eu à Sidon deux ères différentes, ce qui est peu vraisemblable (4).

Peut-être le titre de *ναυαρχίς* a-t-il déjà été accordé à Sidon sous Vespasien. Vaillant (5) a, en effet, publié une monnaie à l'effigie de cet empereur, sur laquelle on lit au revers **ΣΙΔΩΝΟΣ ΝΑΥΑΡ**. Le type de ce bronze serait une femme debout, ayant sur la main droite une Victoire et, dans la gauche, un bâton.

Sous Trajan, on trouve l'inscription complète : **ΣΙΔΩΝΟΣ ΝΑΥΑΡΧΙΔΟΣ**, accompagnant deux

(1) G.-F. HILL. *Cat. Brit. Mus. Phœnicia*, p. 174, nos 193-196.

(2) G.-F. HILL. *O. I.*, p. 350.

(3) H.-C. REICHARDT. *Die Aera der autonomen Münzen Sidon's*. *Numismatische Zeitschrift*, 1869, p. 384.

(4) Cf. G. F. HILL. *Cat. Brit. Mus. Phœnicia*, p. cvl.

(5) VAILLANT. *Numismata imperatorum*, p. 21. — MIONNET, V, p. 382, n° 309.

sujets différents : une femme demi-nue, debout sur une galère, la main droite étendue, avec la date **EKΣ**, 225, soit 114/115, de notre ère (1), et un héros vêtu d'un manteau attaché au cou, debout sur une proue, paraissant donner de la main droite étendue, l'ordre de marcher en avant (2). Sur les diverses variétés de cette pièce, on relève les dates **CKΣ**, 226, soit 115/116 de notre ère, et **ZKΣ**, 227, 116/117 de notre ère.

Après Sidon, le titre de *ναυαρχὴς* apparaît à Dora, sous Trajan (3) également. Le texte de la légende est : **ΔΩΡ · ΙΕΡ · ΑCΥΛ** "AYTON NAYAP, avec les dates **POΣ**, 175 et **ΠΡ**, 180, qui, vu que l'ère de Dora commence en 64 avant Jésus-Christ (4), donnent 111/112 et 116/117 après Jésus-Christ.

Le type ici ne présente guère d'intérêt; il est formé par la tête de Doros laurée; notons toutefois que dans le champ on relève un aplatuste.

La même inscription se retrouve sous Hadrien (5), avec la date **ΠΡ** (180) soit 116/117 de notre ère, et sous Antonin le-Pieux (6), en l'an **LCZ** (207), c'est-à-dire 144/145 après J.-C.

Une inscription nous apprend que sous Ha-

(1) Six variétés au British Museum. *Voy. Cat.*, p. 180, nos 218-223.

(2) G.-F. HILL. *Cat. Brit. Mus. Phœnicia*, nos 218-223. M. Mac Donald croit reconnaître dans ce héros Cadmus. *Catalogue of the Hunterian collection*, III, p. 254, note.

(3) G.-F. HILL. *Cat. brit. Mus. Phœnicia*, p. 117, nos 30 et 31.

(4) G.-F. HILL. *O. l.*, p. LXXV.

(5) G.-F. HILL. *Cat. Brit. Mus. Phœnicia*, p. 118, nos 38 et 39.

(6) *Ibidem*, p. 118, nos 40 et 42.

drien, Laodicea ad Mare s'intitulait aussi ναυαρχίς : ἡ πόλις Ἰουλίῃων τῶν καὶ Λαοδικέων τῶν πρὸς Θαλάσση τῆς ἱερᾶς καὶ ἀσύλου καὶ αὐτονόμου ναυαρχίδος (1).

Une source analogue nous donne le même renseignement pour Tripolis de Phénicie : dans un décret en l'honneur d'Æmilius Juncus (2), proconsul d'Asie, la ville se dénomme : Τριπλιτῶν τῆς Φοινείκης τῆς ἱερᾶς καὶ ἀσύλου καὶ αὐτονόμου καὶ ναυαρχίδος (3). Mais c'est seulement sous Elagabale que cette indication apparaît sur les monnaies : on voit sur celles-ci une galère munie d'une voile carrée, et la légende ΤΡΙΠΟΛΙ ΝΑΥΑΡΧΙ, ainsi que la date ΑΛΦ, 531, soit 219/220 de notre ère (4).

(1) C. I. A. III, 479. Cf. HENZEN, *Bollettino dell' Istituto di Corrispondenza archeologica*, 1862, p. 135 : Dicesi inoltre ναυαρχίς con riguardo al gran commercio marittimo di esse che, secondo Strabone, si fece in ispicie con Alessandria d'Egitto. (*Strabo*, p. 751.)

(2) *Prosopographia imperii romani*, I, p. 28, n° 235.

(3) C. I. A. III, 622. — DITTENBERGER, 587. Celui-ci commente le mot ναυαρχίς : Haec quatuor vocabula redeunt de Laodicea ad mare. Appellatio ναυαρχίς in nummis quidem Tripolitanorum non invenitur ante Elagabali principatum (ECKHEL, *D. N.*, III, 375); quod hic videmus iam saeculo ante civitatem ea usam esse, nihil habet miri, praesertim cum idem de Laodicea quoque usu veniat quae n. 663, 5 id nomen gerit, cum nummi qui extant totius aetatis quae est inter Augusti et Caracalla imperium, nullum eius exemplum praebeant. Primi omnium Sidonii eum honorem nacti videntur quorum in nummis iam commemoratur imperatore Domitiano a. 85 p. Chr. (ECKHEL. *D. N.*, III, p. 368), tum Hadriani imperio (117-138 p. Chr.) aliae accesserunt, inter quas Tripolitanos et Laodicenses fuisse hi tituli docent. Cf. ECKHEL, IV, 309.

(4) G.-F. HILL. *Cat. brit. Mus. Phœnicia*, p. 225, n° 133 et pl. XXVIII, 8.

Sous Antonin-le-Pieux (138-161), une ville du nom de Nicopolis a émis des monnaies à la légende **ΝΕΙΚΟΠΟΛΕΩΣ ΙΕΡΑΚ ΝΑΒΑΡΧΙΔΟΟ** (1) que l'on y retrouve sous Sévère Alexandre (2) (222-235). Les sujets représentés n'ont rien à voir avec la légende : dans le premier cas, c'est une femme debout tenant de la main droite une patère, et de la gauche une haste ; dans le second, c'est Némésis sous un temple distyle.

Une inscription qui fournit la date de 174 après Jésus-Christ nous apprend que Tyr se disait aussi *ναυαρχίς*, bien qu'aucune de ses monnaies ne fasse mention de ce titre : Ἐπιστολὴ γραφεῖσα τῆ πόλει Τυρίων τῆς Ἱερᾶς καὶ ἀσύλου καὶ ἀυτονόμου μητροπόλεως Φοινείκης καὶ ἄλλων πόλεων καὶ ναυαρχίδος (3).

Des monnaies de Elaeussa Sébasté (Cilicie) de Crispine, femme de Commode (4), († 183), Albin (5), (193-197), Julia Domna (6), femme de Septime-

(1) ECKHEL. *Cat. Mus. Caes. Vindob.*, p. 102, n° 2. — MIONNET. *Supplément*, t. III, p. 382, n° 168.

(2) VAILLANT. *Numismata graeca*, p. 138. — MIONNET. *Supplément*, t. III, p. 400, n° 299.

(3) C. I. G., 5853. — DITTENBERGER, 595. — J. FRANZ commente le mot *ναυαρχίς* : *Audit praeterea ναυαρχίς quo eodem elogio quum etiam Sidon et Dora ornentur; Ignara bene ad jus classis habendae concessum rettutit.*

(4) MIONNET, III, 600, 603. — IMHOOF-BLUMER, *Kleinasiatische Münzen*, p. 442.

(5) MAC DONALD. *Catalogue of the Hunterian Collection*, t. II, 540, pl. LIX, 20. — IMHOOF-BLUMER. *Kleinasiatische Münzen*, p. 442.

(6) IMHOOF-BLUMER. *Kleinasiatische Münzen*, p. 443.

